



LEGENDE

ZONES URBAINES

- JA Centre
UAR : risque d'inondation
- UB Quartiers équipés à vocation résidentielle
UBr : risque d'inondation
- UX Quartiers équipés à vocation industrielle

ZONES D'URBANISATION FUTURES

- 1AU Zone d'urbanisation future - règlement conditionnel
- 2AU Zone d'urbanisation future

ZONES NATURELLES

- A Zone agricole
- N Zone naturelle protégée

EMPLACEMENTS RESERVES

- R1 Emplacement réservé pour équipement
- R2 Emplacement réservé pour voirie (élargissement)
- R3 Largeur de plate forme

DEPARTEMENT DE L'AIN
Hubert Thiébaud
architecture urbanisme
13 rue des émeraudes
69006 Lyon

Commune de
SAINTE-EUPHEMIE
tél. : 04 37 24 01 26
fax : 04 78 24 09 78
e-mail :
archiurba@wanadoo.fr

Vo pour resté annulé à la délibération de 22 sc-2007-2008
Le Maire, J. MARTRAY

PLAN LOCAL D'URBANISME
Echelle : 1/2500ème
NOVEMBRE 2004

RENSEIGNEMENTS DIVERS

- Espace boisé classé ou espace à boisier
- Zone inondable
- Chemin piétonnier
- Interdiction d'accès direct
- Marge de reculement des constructions
- Secteur archéologique
- Zone de bruit

LEGENDE COMPLEMENTAIRE

- Suite à la modification n°1 du PLU
- ZONES URBAINES**
- UC Quartier excentré d'extension pavillonnaire du secteur "des Bruyères"

- RENSEIGNEMENTS DIVERS**
- Servitude selon l'article L123-2a du code de l'urbanisme. (gel des terrains pendant 5 ans maximum à partir de la date d'approbation de la modification n°1 du PLU)

LEGENDE COMPLEMENTAIRE

- Suite à la modification n°2 du PLU
- Éléments remarquables (selon l'article L123-1-5-7° du code de l'urbanisme)



Département de l'Ain
Commune de
SAINTE EUPHEMIE

3a Plan de zonage
du Bourg
Echelle : 1 / 2500

34, Rue Georges Plasse
42300 ROANNE
Tél. : 04 77 67 83 08
E-mail : urbanisme@realites-3a.fr

P.L.U.

Modification n°2

PLAN LOCAL D'URBANISME

Approbation le
28 Octobre 2004

PLU réalisé par l'Agence Hubert THIEBAUD - Architecture D'URBANISME - 13, rue des Émeraudes - 69006 LYON - Tél. : 04 37 24 01 26 - Fax : 04 78 24 09 78

REVISIONS ET MODIFICATIONS

- 1 MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME réalisée par le Bureau d'Études REALITES approuvée le **20 Décembre 2007**
- 2 MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME réalisée par le Bureau d'Études REALITES approuvée le **8 Janvier 2013**
- 3
- 4
- 5